



Circulaire Arbitrage 2019/2020

La réforme de l'Arbitrage suit son cours et la Ligue Grand Est se trouve citée en exemple pour ses avancées dans ce domaine. Ces succès sont à partager avec les clubs, comités et arbitres qui jouent le jeu.

Les CDA n'ayant plus d'existence légale depuis juin 2018, la saison 2018/2019 a été une saison de transition avec une gestion des arbitres par la CTA mais une désignation par les comités.

Pour cette nouvelle saison, la CTA gère tout ce qui concerne l'arbitrage et L'ITFE se charge de la formation des techniciens de l'arbitrage (animateur d'école d'arbitrage, accompagnateur d'école d'arbitrage, accompagnateur territorial).

Les accès i-hand des ex-CDA ont été transférés cet été à la CTA pour une gestion totale de l'arbitrage sur le territoire.

Toutes les désignations pour les JA et JAJ T1, T2 et T3 dépendent de la CTA, celles des JAJ club (2006, 2007, 2008) sont du ressort de l'école d'arbitrage.

Les réunions de validations

Tous les arbitres (pour être validés et avoir le droit d'officier pour la saison à venir) doivent réussir des tests physiques et écrits obligatoires dans les textes. Nous avons choisi d'organiser ces regroupements tests et passages de consignes dites "réunions de validation" dès le mois de juin pour ne pas surcharger les débuts de saison, pour permettre aux arbitres de partir en vacances l'esprit libéré et d'offrir un maillage plus local (19 réunions d'une demi-journée sur 10 sites et 3 weekends).

Les barèmes (physique et écrit) à atteindre pour être validé ont été adressés aux arbitres au moment de leur inscription. Les arbitres n'ayant pas atteint le minimum requis, notamment sur le plan physique, devront revenir tenter leur chance lors d'une séance de rattrapage le 6 octobre.

En ce qui concerne l'écrit, la barre est pour le moment très basse : les arbitres n'ayant pas atteint la note de 05 sur 20 sont conviés au rattrapage. Les arbitres ayant obtenu une note entre 05 et 12 ont été conviés à des visio-conférences sur le règlement afin d'améliorer leurs connaissances.

Nous avons conscience que la plupart des JA T3 n'avaient pas un bagage réglementaire suffisant pour aborder ces tests écrits. Le QCM est avant tout une découverte de cette manière de faire, nouvelle pour l'instant, et les situe dans leur niveau de connaissance des règles. Il n'engage en rien leur carrière future mais les informe sur les progrès à faire. La réforme implique que dès l'âge de 14 ans, les JAJ "clubs" évoluent automatiquement en JAJ T3, pour certains sans réelle formation par leurs clubs. Il est de notre devoir de vérifier leurs connaissances au travers du QCM, et de tenir compte de ce que nous découvrons grâce à ce test pour définir les orientations de notre formation.

Pour les JAJ, nous avons programmé deux ½ journées de formation avant le début de saison (les 08 et 29 septembre) pour les préparer à leur début de saison avec un apport théorique ludique avant leur désignation en championnat. **Ces formations ne remplacent en aucun cas les rattrapages pour valider le droit à arbitrer.**

Tous les arbitres de la CTA (JA et JAJ) ont obligation de satisfaire aux tests physiques et écrits pour avoir le droit d'arbitrer.

Les JA de plus de 55 ans doivent envoyer un certificat médical spécifique +55 ans à :

5600000.cta@ffhandball.net

Niveau d'Arbitrage des JAJ T1				Correspondances des Niveaux d'Arbitrage maximum des JAJ T2, T3 selon leur niveau de compétences départementales								Niveau d'Arbitrage des JAJ Club		
JAJ T1				JAJ T2				JAJ T3				JAJ Club		
Nouvelle appellation	Ancienne Appellation	REGION	National	Nouvelle appellation	ancienne appellation	DEP	REGION sur délégation uniquement	Nouvelle appellation	Ancienne appellation	DEP	REGION sur délégation uniquement	Nouvelle appellation	Ancienne appellation	13 Dép 11 ans 09 ans
JAJ T1 ⇨	JAJ Régional	de 13 M à PNM selon compétences	N2 F 18 CF	JAJ T2 ⇨	JAJ Dép	18 M ⇨ 18 F ⇨ 15 M ⇨	18 F 15 M-F 15 F-13 M	JAJ T3 ⇨	JAJ Club	15 M ⇨ 15 F ⇨ 13 M ⇨	15 F 13 M 13 F	JAJ CLUB ⇨	Pré-JAJ	
														Saison 2019/2020: Théorique 2006
A savoir qu'un JAJ Club n'a pas vocation à rester JAJ Club plus d'un an voire 2 MAXI pour les plus jeunes (2 ans pour ceux de 2006 que vous avez déjà inscrit cette saison dans gesthand).														
Explication du tableau:														
Le JAJ T2 qui siffle du 18 M en département est capable de siffler du 18 F en région sur délégation, celui qui siffle du 18 F en département est capable de siffler du 15 M en région sur délégation ect...														
Le JAJ T2 qui siffle du 18 M en département devrait être T1 (à signaler à vos responsables de bassins)														
Le JAJ T3 qui siffle du 15 M en département devrait être T2 (à signaler à vos responsables de bassins)														
A savoir:														
Pour la saison 2019/2020 les JAJ Club sont de 2006, il est inutile d'inscrire dans gesthand des 2007 et après, formez les en Amont dans vos écoles d'arbitrages et faites les siffler des tournois amicaux -9 ans par exemple (vous pouvez inscrire un jeune de 2005 ou plus <u>uniquement débutant dans l'arbitrage</u> en JAJ Club, il passera automatiquement T3 en fin de saison voire en cours de de saison si vous le signalez à votre responsable de bassin.														
Le JAJ Club n'est pas pris en compte dans la CMCD Nationale														

Le rattrapage

Une seule et unique session de rattrapage est prévue pour les arbitres qui ne se sont pas manifestés en juin et pour les arbitres qui n'ont pas satisfait aux tests physiques et/ou écrits. Ils sont ouverts aussi (gratuitement) à ceux qui veulent améliorer leurs résultats et avoir de meilleures désignations.

Cette session aura lieu le 6 octobre sur 6 sites différents, toujours dans le souci d'apporter de la proximité : Mourmelon, Rosières, Metz, Nancy, Epinal et Marckolsheim.

Le rattrapage est payant (30 €) pour les arbitres qui ne se sont pas manifestés en juin car ces réunions non prévues à l'origine engendrent des frais supplémentaires qui impactent le budget « formation » (pour rappel, 19 possibilités d'inscription gratuites en juin). Une facture sera envoyée aux clubs d'appartenance de ces arbitres.

Les formations des nouveaux arbitres

Les candidats adultes à l'arbitrage devront faire acte de candidature auprès du responsable de bassin lorsque ces derniers feront appel à candidature dans les clubs.

Ils seront convoqués à une journée de formation (13 octobre) par bassin ou groupement de bassins selon le nombre de candidats. Ils officieront en tant qu'arbitre en formation avec un, voire plusieurs accompagnements si possible.

Une 2^{ème} demi-journée de formation avec examen aura lieu le 22 mars 2020.

Les arbitres ayant mis leur carrière en suspens pendant au maximum 2 saisons se porteront candidats à la première journée de formation des nouveaux T3. Les autres devront suivre la formation dans son ensemble.

Les formations continues

La CTA a mis en place des formations continues à l'intention des arbitres :

Formations JA T1-T2 (+JAJ T1 évoluant en -18 CF) - 2 réunions présentiellees par saison

Présence obligatoire à ces deux réunions pour ceux souhaitant évoluer en PN et EXC et fortement recommandée pour les autres.

Alsace : 06/10/19 - 05/04/20

Lorraine : 13/10/19 - 12/04/20

Champagne-Ardenne : 20/10/19 - 19/04/20

Formation JAJ T1 + JAJ T2

Présence obligatoire à ces deux réunions pour tous les JAJ T1 souhaitant évoluer en -18CF et fortement recommandée pour les autres.

Alsace : 05/10/19 - 21/12/19

Lorraine : 13/10/19 -12/01/20

Champagne-Ardenne : 12/10/19 – 11/01/20

Formation JA T3 – JAJ T3

07/08 décembre et 07/08 mars par regroupement de bassins.

Pour toutes ces formations, une inscription par un lien google est mis en place pour une gestion des salles et des effectifs.

Toutes les formations T1 devraient avoir lieu le dimanche matin pour permettre la présence du plus grand nombre.

Chaque mois, un QCM en distanciel sera disponible pour tous les arbitres qui souhaiteront continuer à se former et se perfectionner. Des formations par visioconférences sont ouvertes à tous les arbitres tout au long de la saison.

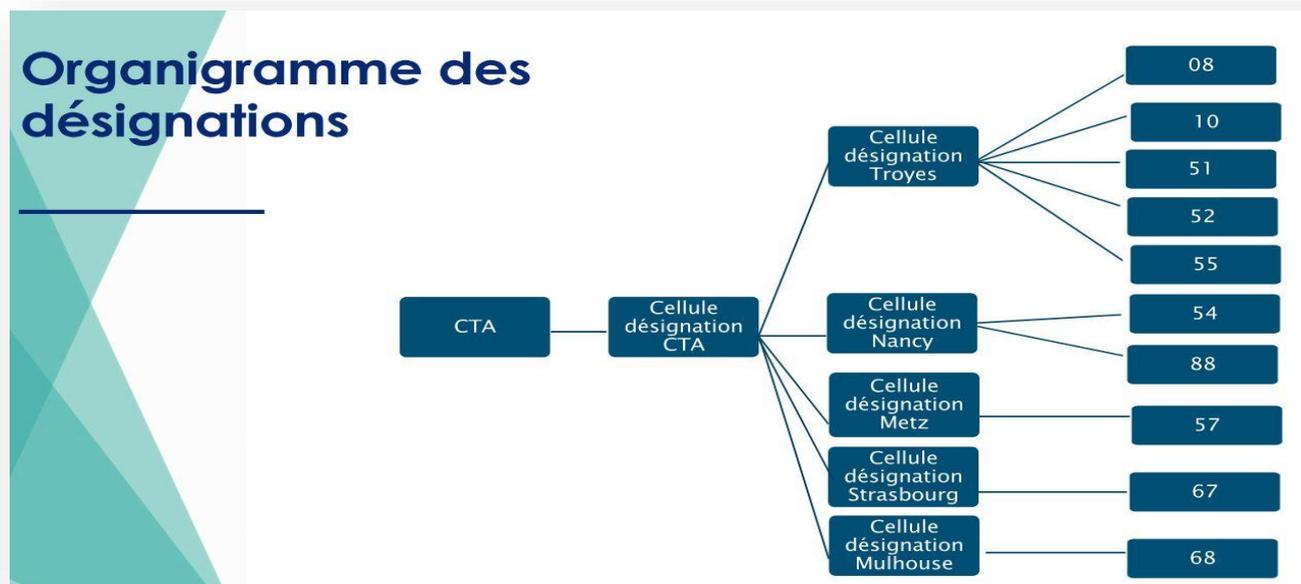
Ainsi, depuis leur domicile, les arbitres pourront se former à distance.

Un lien Dartfish a été communiqué à tous les arbitres grâce auquel ils pourront tranquillement à domicile visionner des extraits de vidéos thématiques pour parfaire leur analyse. Sont ainsi abordés la spp, la spa, le jeu passif, le passage en force etc. et après visionnage, les explications sont données.

Les désignations

La CTA est en charge des désignations toutes catégories sur tout le territoire (désignations tant régionales que départementales).

Devant ce travail considérable (800 à 1000 matchs/semaine), la CTA a créé 5 cellules de désignations de proximité pour aider la cellule régionale dans sa tâche. Elles ont pour mission de traiter les désignations des championnats et coupes départementaux.



La CTA gère les championnats régionaux N3FT, PNM et PNF, Excellence M et Honneur M ainsi que les championnats jeunes régionaux et les -18 ans France.

Les cellules de proximité gèrent les championnats départementaux Seniors et Jeunes.

Les championnats -13, -11 et -09 sont gérés par les Ecoles d'Arbitrage.

En cas de manque d'arbitres disponibles pour les championnats seniors, la priorité sera donnée aux championnats les plus élevés et aux clubs qui participent à la mise à disposition d'arbitres aux instances arbitrales.

La CTA pourra déléguer certains matchs Jeunes aux cellules de proximité si le nombre de JAJ disponibles est insuffisant.

Les cellules de proximité pourront déléguer certains matchs Jeunes aux Écoles d'Arbitrage si le nombre de JAJ disponibles est insuffisant.

Les désignations régionales sont faites à 3 semaines et les désignations départementales à 15 jours.

Il est souhaité que les Écoles d'Arbitrage désignent leurs JAJ au moins 1 semaine avant le match.

En conséquence les arbitres doivent renseigner leurs indisponibilités sur i-hand à 30 jours pour permettre le travail de désignation.

✎ Renseigner **vos disponibilités et indisponibilités** sur IHAND, au **moins 1 mois** par avance et ceci dans le détail (si tranche horaire le préciser). Penser aussi à utiliser la rubrique « remarque » pour les précisions afin de nous permettre d'être très précis et tenir compte de vos possibilité au mieux.

- **En vert** = Disponible 
- **En orange** (non renseigné) = Disponible 
- **Croix rouge** = INDISPONIBLE 



Dans chaque cellule, les pré-désignations sont faites par un membre de la cellule, tous les autres membres contrôlent et proposent d'éventuels changements. Lorsque tous les membres de la cellule sont d'accord, le responsable envoie les convocations et procède aux délégations de matchs Jeunes pour lesquels aucune solution n'a été trouvée.

Il est possible de déléguer un match Seniors ou Jeunes au département voisin avec accord de la cellule voisine ou du membre local de la cellule, ce qui permet aux arbitres de sortir de leur zone de confort et aux équipes de voir d'autres arbitres dans le respect des distances.

3 retours de matchs pourront éventuellement être tolérés au total sur une saison avec justificatif (médical, employeur...). Au-delà de 3 retours, les dossiers pourront être transmis à la Commission de Discipline.

Les accompagnements

91.6.2

Le JAJ mineur doit être accompagné dans sa tâche par un adulte figurant sur la liste officielle des accompagnateurs nationaux de JAJ dûment habilités si le JAJ mineur est désigné au niveau national. Le JAJ mineur devrait être accompagné dans sa tâche par un adulte figurant sur la liste officielle des accompagnateurs territoriaux de JAJ dûment habilités si le JAJ mineur est désigné au niveau territorial.

L'accompagnateur de JAJ doit se tenir à la table de marque. Lorsque l'un des juges-arbitres jeunes est majeur, l'accompagnement du binôme par un accompagnateur territorial de juge-arbitre jeune n'est pas obligatoire.

Comme cela a été expliqué lors des AG de la LGE 2018 et 2019, **le club recevant assure l'accompagnement des JAJ lors des matchs à domicile avec des accompagnateurs locaux issus de la formation ITFE. Ils sont chargés d'accompagner les JAJ non majeurs dès leur arrivée sur le lieu de la rencontre et jusqu'à leur départ en voiture ou autre.**

Ambiance saine et sereine

La Ligue va mettre en place un système afin de recenser les bons et les mauvais comportements dans les salles pour valoriser les clubs où cela se passe bien et aider les clubs dans lesquels on note des incivilités. Ce site internet, **Ambiance Saine et Sereine**, fera l'objet d'un prochain mail explicatif et sera mis en place cette saison sur toutes les rencontres de la LGE. Ce sujet a été présenté par la présidente de la commission de discipline lors de la dernière AG.

Les frais d'arbitrage

Les arbitres qui évoluent sur des rencontres du championnat de France (-18 compris) sont défrayés aux frais réels plus l'indemnité de match.

Afin de respecter cette décision, voici en quelques lignes la procédure qui sera appliquée à compter de la saison 2019-2020.

- 1- Désignation des juges arbitres et juges délégués via I Hand arbitrage.
- 2- Feuille de frais incluse dans I Hand arbitrage à renseigner par les juges arbitres et par le juge délégué au moins 10 jours avant la rencontre.
- 3- Feuille de frais envoyée automatiquement au club recevant par I Hand arbitrage **au moins 10 jours avant la rencontre** afin de préparer le paiement par chèque ou par virement (au choix du club) ; Les juges arbitres et juges délégués devront renseigner la rubrique IBAN et BIC sur la NDF afin de permettre aux clubs d'effectuer un virement.
- 4- Les juges arbitres et le juge délégué renseignent la FDME qui présentera 2 rubriques :
 - indemnité d'arbitrage ou de juge délégué
 - frais annexes
- 5- Ceci permettra un calcul automatique de la péréquation.

Pour les matchs du territoire

Tous les arbitres JA et JAJ du territoire devront renseigner dans i-hand, section « mon compte », « mes informations personnelle » puis « RIB », les informations du RIB.

Dans tous les championnats régionaux et départementaux, du **-11 ans aux seniors**, les arbitres seront indemnisés par virement en fin de semaine suivante. Ils devront pour ce faire inscrire leurs frais sur la FDME et en début de saison envoyer **un RIB et la photocopie de leur carte grise** (celle des parents pour les mineurs) à :

5600000.mlaug@ffhandball.net

L'envoi du RIB et de la photocopie de la carte grise concerne donc tous les JA et JAJ (quel que soit le grade) qui vont officier sur des matchs à partir des -de 11 ans, même si ceux-ci sont délégués aux écoles d'arbitrages.

Pour toutes les rencontres, il est de la responsabilité des clubs de vérifier les frais mentionnés sur la FDME avant signature de celle-ci.

Les péages sont pris en compte à condition d'envoyer le ticket de péage à cette même adresse **au plus tard** le mardi soir par mail. Le télépéage est également pris en compte en envoyant la facture mensuelle avec les éléments nécessaires. Le paiement des frais de péage par télépéage se fera vers le 10 du mois suivant.

Les frais d'arbitrage pour les matchs de Coupes sont payables selon le règlement de la compétition validé par l'instance de référence (Comité -> coupes organisées par le département ; Ligue -> coupes organisées par la COC Ligue).

Les frais d'arbitrages pour les finalités Grand Est sont pris en charge par la Ligue Grand Est. Les autres finalités sont gérées selon le règlement prévu par les instances organisatrices.

La péréquation d'arbitrage pour chaque catégorie est mise en place pour les compétitions de championnat. Les Coupes et Finalités n'entrent pas dans cette facturation aux clubs.

Compétitions SENIORS		2018-2019	2019-2020
		LGEH	LGEH
PNM		45,00 €	45,00 €
PNF/N3TF		45,00 €	45,00 €
EXC M		35,00 €	35,00 €
EXC F		35,00 €	35,00 €
HON M		35,00 €	35,00 €
D1 M		/	27,00 €
D1 F		/	27,00 €
D2 M		/	25,00 €
D2 F		/	25,00 €
D3 M		/	23,00 €
D3 F		/	23,00 €
D4 M		/	23,00 €
D5 M		/	23,00 €
MATCHS AMICAUX SENIORS		30,00 €	30,00 €

Compétitions JEUNES		2018-2019	2019-2020
		LGEH	LGEH
-18 M REG		30,00 €	30,00 €
-18 M DEP		/	18,00 €
-18 F REG		30,00 €	30,00 €
-18 F DEP		/	18,00 €
-15 M REG		21,00 €	21,00 €
-15 M DEP		/	15,00 €
-15 F REG - 16 F Elite		21,00 €	21,00 €
-15 F DEP		/	15,00 €
-13 M REG		18,00 €	18,00 €
-13 M DEP		/	13,00 €
-13 F REG		18,00 €	18,00 €
-13 F DEP		/	13,00 €
-11 M			11,00 €
-11 F			11,00 €
KM individuel (+ péages)		0,30 €	0,30 €
KM co-voiturage (+ péages)		0,40 €	0,40 €

* Pour les **matchs de coupe**, les frais retenus sont ceux qui correspondent à l'équipe qui **évolue au niveau le plus élevé**, sauf indication contraire des règlements départementaux. Le paiement se fera en fonction des règlements généraux des départements.
 * Pour **les coupes ou challenge régionaux**, le règlement s'effectue directement par le **Club recevant**.

Les changements de groupes

Les JAJ :

Le passage de JAJ Club à JAJ T3 se fait automatiquement par l'année d'âge (2005 pour cette saison). Bien entendu, si un jeune de 2003 a envie de s'investir dans l'arbitrage, le club l'inscrira la première année en JAJ Club, mais son passage en JAJ T3 sera automatique en fin de saison (ou en cours de saison si compétence).

Sur proposition du club au responsable de bassin et constitution d'un binôme, les JAJ T3 seront évalués sur un match pour passage en T2.

Sur proposition du responsable de bassin, les JAJ T2 seront évalués sur un match pour passage en T1.

Les JA :

JA T3 : sur acte de candidature auprès du responsable de bassin, les JA T3 seront évalués sur un ou deux matchs avec constitution prioritaire d'un binôme. Ils devront réussir les tests écrits et être validés pour leur performance sur le terrain pour pouvoir être promus T2.

JA T2 : sur évaluation seront proposés en T1 en cours ou fin de saison en fonction de la réussite de ces évaluations.

Les intercomités

La désignation des JAJ pour la compétition territoriale du Grand Est des ITC est du ressort de la CTA. Ils pourront se déplacer dans la mesure du possible avec leur comité d'origine. Les comités concernés et la CTA se mettront en correspondance pour faciliter le contact entre les JAJ et la logistique des comités concernés. Les frais sont à la charge de la Ligue et non des organisateurs.

Lors des phases nationales, la désignation de l'encadrement et des JAJ, les frais de déplacement et d'hébergement sont du ressort de la CTA. Les frais de repas et de boissons sont du ressort du comité organisateur.

Pour les finalités à Bourges et Orléans, les comités qualifiés seront sollicités pour véhiculer les JAJ sélectionnés en fonction du lieu de résidence de ceux-ci.

Le carton blanc

La Fédération met en place cette saison le protocole « commotion cérébrale » avec l'utilisation d'un carton blanc par les arbitres.

Ce protocole sera appliqué par les arbitres adultes (plus de 18 ans) et consiste à montrer le carton blanc lorsqu'un(e) joueur(se) aura subi un choc à la tête. Ce carton blanc sera mentionné sur la FDME, l'officiel responsable prendra la responsabilité de refaire jouer ou non le(a) joueur(se). L'arbitre fera une remarque sur la FDME.

Lorsque le carton blanc sera montré par l'arbitre, le bouton « carton blanc » sur la FDTE sera actionné ce qui conditionnera l'envoi d'un mail au licencié pour le prévenir des risques et l'encourager à aller consulter.

Feuille de Table

HBC NANCY SLUC VALLEE DE LA HAUTE MOSELLE FTSTxx

T.M.E Per: 1 30:00 START 0 0 T.M.E

T.M.A

1	2	3	4	1	2	3	4
CARTAUX marion	CARPENTIER margot	CHOPLIN rebecca	DOS SANTOS aurelia	ARIFAJ andoena	ARIFAJ laura	BLAISON laurie	VANSON sandra
5				5			
GEORGES clemence				GEORGES oceane			

Annul Avert 2 min Disqual Di-Rapport But 7m Tir Arret +

tps	Action Receptant	B_R	B_V	Action Visiteur
00:00 (1)	Protocole Commotion N°5 GEORGES clemence	0	0	

Blessure Joueur

GEORGES oceane Licence:5688009200195

Localisation Blessure

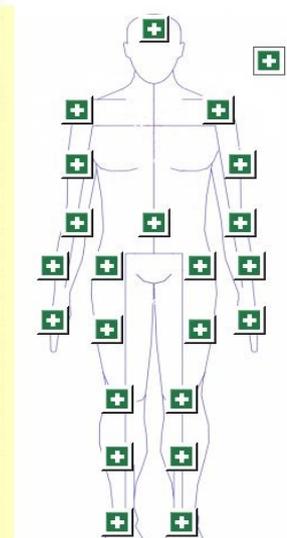
Intervention Corps Médical

Evacuation Sanitaire

Commentaire

Effacer Blessure Enregistrer Protocole Commotion

Enregistrer Blessure Abandon



Les matchs amicaux territoriaux

Seuls les matchs et tournois amicaux **déclarés conformément à la réglementation** peuvent faire l'objet d'une demande de désignation d'arbitres qui seront défrayés selon les termes d'une convention entre la CTA et le club.

Pour les matchs des équipes de Championnat de France, il faut se référer au guide financier fédéral.

Si un club souhaite faire arbitrer des arbitres qu'il aura contactés lui-même, la déclaration de match est tout de même obligatoire et le nom des arbitres devra être mentionné sur cette déclaration (pour être assuré).

Les adresses et ressources utiles

Contact CTA : 5600000.cta@ffhandball.net

Correspondants et ressources pour les désignations d'arbitres :

Mails des cellules de désignations	
08 Ardennes	designation.cta.reims@gmail.com
10 Aube	
51 Marne	
52 Haute-Marne	
55 Meuse	
54 Meurthe et Moselle	designation.cta.nancy@gmail.com
88 Vosges	
57 Moselle	designation.cta.metz@gmail.com
67 Bas-Rhin	designation.cta.strasbourg@gmail.com
68 Haut-Rhin	designation.cta.mulhouse@gmail.com
CTA	designation.cta56@gmail.com

Correspondants et ressources pour les clubs concernant l'arbitrage :

Bassins	adresse mail bassin
Charleville	cta.bassin.charleville@gmail.com
Troyes	cta.bassin.troyes@gmail.com
Chaumont	cta.bassin.chaumont@gmail.com
Reims	cta.bassin.reims@gmail.com
Bar le duc	cta.bassin.barleduc@gmail.com
Nancy	cta.bassin.nancy@gmail.com
Verdun	cta.bassin.verdun@gmail.com
Lunéville	cta.bassin.luneville@gmail.com
Epinal	cta.bassin.epinal@gmail.com
Thionville	cta.bassin.thionville@gmail.com
Metz	cta.bassin.metz@gmail.com
Forbach	cta.bassin.forbach@gmail.com
Haguenau	cta.bassin.haguenau@gmail.com
Saverne	cta.bassin.saverne@gmail.com
Sélestat	cta.bassin.selestat@gmail.com
Strasbourg	cta.bassin.strasbourg@gmail.com
Ungersheim	cta.bassin.ungersheim@gmail.com
Colmar	cta.bassin.colmar@gmail.com
Mulhouse	cta.bassin.mulhouse@gmail.com
Cernay	cta.bassin.cernay@gmail.com

Chaque responsable de bassin a pour mission d'organiser au minimum une rencontre **physique** avec chacun des clubs de son bassin pour établir avec eux leurs besoins, leurs difficultés et répondre à leurs interrogations. **Ce sont des bénévoles qui se mettent à la disposition de l'arbitrage. Ils ne sont en aucun cas responsables des choix de la Ligue ou de la Fédération, mais sont vos relais de proximité pour répondre le plus vite possible à vos difficultés. Merci de répondre à leurs mails et à leurs sollicitations qui n'ont d'autre but que de vous aider.**

Enfin, je souhaite rappeler une évidence, parfois un peu oubliée.

La Ligue ne peut pas fournir les arbitres. Ils sont issus des clubs qui les proposent à la structure pour affiner leur formation et les faire évoluer en fonction de leurs capacités et de leur investissement pour arbitrer les différents championnats. Il est donc vital que les clubs nous apportent leur concours dans l'émergence et la formation des arbitres du territoire car l'arbitrage et le jeu sont indissociables.

Les élus, salariés et bénévoles de la CTA vous souhaitent une bonne saison.

Le Président
Thierry CARMAUX